



## Communiqué



Suite à la Conférence de presse tenue à Rabat, le mercredi 25 février 2015, par Amnesty International pour la présentation de son rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme dans le monde, et notamment, de la partie relative à la situation des droits de l'Homme au Maroc où il est également fait référence à la situation des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf en Algérie, les autorités marocaines présentent les observations préliminaires et clarifications suivantes après lecture du contenu du rapport:

- La tenue de la conférence de presse par Amnesty International pour la présentation de son rapport annuel au Maroc témoigne de l'ouverture du Royaume sur les organisations internationales non gouvernementales et son interaction avec les rapports qu'elles publient sur la situation des droits de l'Homme au Maroc. Ce fait remet en cause les allégations de restriction à la liberté d'action dont jouissent les associations ;
- Les autorités marocaines critiquent la méthodologie adoptée par Amnesty International pour l'évaluation de la situation des droits de l'Homme au Maroc, d'autant plus que ladite organisation s'est appuyée pour son analyse sur des allégations provenant de sources unilatérales, émettant ainsi des généralisations abusives et des jugements de valeur à partir de cas isolés et non documentés, susceptibles d'être exploités en contradiction avec les buts et les nobles objectifs des droits de l'Homme, et ce, sans prise en compte des articulations et recoupements dans les sources d'information et/ou d'allégation et leur comparaison en quête d'objectivité, de probité dans l'évaluation et l'émission des jugements.
- Les autorités marocaines notent que les propos de ce rapport ne sont pas équilibrés et déplorent que son contenu ne reflète pas les progrès du Royaume en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme durant l'année 2014, en particulier le chantier de la réforme de la justice, la refonte du système pénal et la nouvelle politique migratoire,. Faisant fi de ces avancées, Amnesty International s'est axée dans son rapport sur les aspects lacunaires sans pour autant s'imprégner d'objectivité et de précision méthodologique dans l'étude et analyse des données et informations avancées, et ce, contrairement aux standards internationaux reconnus en matière d'élaboration des rapports ;
- Les autorités marocaines contestent le contenu du rapport, objet de la conférence de presse, faisant état de données erronées et d'évaluations qui ne reflètent pas la réalité des droits de l'Homme au Royaume. Les autorités marocaines constatent avec regret que les informations qu'elles avaient soumises à Amnesty International au sujet d'une série d'allégations figurant dans le rapport, aient été passées sous silence ;

- Les autorités marocaines réitèrent leur engagement irréversible dans le renforcement de la démocratie et dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, et tiennent à rappeler que le choix du Royaume du Maroc de s'investir dans les grands chantiers relatifs aux droits de l'Homme et de la consolidation démocratique est un choix stratégique fondé sur une démarche progressive, pérenne, tout en adoptant une approche participative impliquant toutes les parties concernées, notamment les organisations non gouvernementales nationales et internationales ;
- Les autorités marocaines réitèrent également leur ouverture vis-à-vis de tout rapport objectif émanant des différentes organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales concernant la situation des droits de l'Homme au Royaume du Maroc. Elles réaffirment, par ailleurs, que les avancées du Maroc en matière des droits de l'Homme, sont reconnues par différents mécanismes onusiens et internationaux de protection et de promotion des droits de l'Homme, par la majorité des organisations non gouvernementales internationales et nationales et par l'ensemble des Institutions nationales des droits de l'Homme et leurs réseaux ;
- La tenue au Maroc de la deuxième édition du Forum mondial des droits de l'Homme laquelle a été marquée par la qualité, le nombre des participants et la pertinence des thématiques et activités organisées, conforte le statut d'interlocuteur crédible et engagé du Royaume pour la promotion et la protection des droits de l'Homme et de la consolidation démocratique ;

Le Plan d'action de Rabat relatif à l'interdiction de l'incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, et la promotion de la culture de tolérance et le respect de la liberté d'expression, suite à la visite au Maroc d'experts onusiens indépendants est devenu plus que jamais un cadre de référence à l'échelle internationale, dont le succès est imputé à la liberté d'action garantie auxdits experts , ce qui a permis ensuite l'adhésion d'une multitude de parties concernées en vue de la mise en œuvre de ses dispositions.

